

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil dix-neuf, le
19.09.2019

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
27.09.2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Secrétaire de séance
T. CHARRIN

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSÉ. BURBANT
Mmes. BAY. BERAUD. BOIGEOL. CHAMBON. DEBARD.
FELIX. JAGER. JOUSSE. MALLARD. PASSAS
M.M. CARRET. CHARRIN. JOLY. LAGRANGE. OUDEYER.
RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mr EGIDIO ayant donné procuration à Mr MARTINET
Mme FALCO ayant donné procuration à Mr BURBANT
Mme TRULLARD ayant donné procuration à Mme JOUSSE
Mr RAVIER
Mr GILLET ayant donné procuration à Mr JOLY

DOSSIER 19/59

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE PROJET DE REORGANISATION ET DE REGROUPEMENT DES CENTRES DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que des menaces pèsent sur la trésorerie de Chazay d'Azergues ainsi que sur l'ensemble des Trésoreries présentes dans nos territoires ruraux suite au projet de réorganisation des services fiscaux d'ici à 2022.

Ce projet a pour but de supprimer et de regrouper l'ensemble des Trésoreries de notre Département et de les regrouper en grands pôles, le nôtre étant rattaché à la Trésorerie de Villefranche sur Saône.

En ces temps où l'éloignement des services de proximité des citoyens est de plus en plus mal ressenti et que notre Commune a déjà vu sa poste fermer, son service de passeport et de cartes d'identités quitter la Mairie, cela signifie concrètement que nous devons dire à nos concitoyens qu'ils devront aller payer leur cantine ou régler leur impôts en se déplaçant jusqu'à Villefranche sur Saône tout comme nos régisseurs pour la remise de leurs caisses.

La suppression de ce service de proximité est donc un nouveau coup dur pour les concitoyens de notre Commune qui ne peut être accepté sans la mise en place par les services de l'Etat d'un véritable service de substitution de proximité comme cela a pu être le cas pour le service postal.

Aussi, après délibération, les Membres
l'unanimité :

- DISENT que le service de proximité de la Trésorerie de Chazay d'Azergues ne doit pas être supprimé sans qu'un réel service de proximité de substitution soit mis en place.
- S'OPPOSENT à tout transfert et regroupement des services fiscaux vers de grands pôles déshumanisés et toute suppression d'un service du trésor public de proximité au sein de notre Commune.
- DENONCENT la réorganisation prévue sur de simples bases budgétaires en oubliant que le maillage des services publics de proximité doit être maintenu et que les services fiscaux ne doivent pas devenir purement virtuels et déshumanisés avec un interlocuteur inaccessible et une saisine uniquement numérique sans possibilité de conseils préalables et humains et personnalisés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Alain MARTINET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 27.09.2019 et transmis au représentant de l'Etat le

- 4 OCT. 2019

